



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

**37<sup>ème</sup> RALLYE  
RÉGIONAL du MÉDOC**

**8 & 9 DÉCEMBRE 2018**

[www.asacso.free.fr](http://www.asacso.free.fr)

**RÈGLEMENT PARTICULIER MODERNE**

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes



## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, LEPARRE-MÉDOC, COUQUEQUES, SAINT CHRISTOLY MEDOC, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT SEURIN DE CADOURNE, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

### **37<sup>ème</sup> édition du RALLYE RÉGIONAL du MÉDOC**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

#### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE**

#### **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

**L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :**  
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

**DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !  
Soyez-en remerciés.

**L'ASACSO**

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 15 octobre 2018

**Ouverture des engagements :** Lundi 15 octobre 2018

**Clôture des engagements :** Lundi 26 novembre 2018

**Distribution du carnet d'itinéraire :** Dimanche 2 décembre 2018 de 9h00 à 14h00, café/tabac TABASCO 16 Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny Fourment à Lesparre-Médoc

Samedi 8 décembre 2018 de 9h00 à 14h00, salle des fêtes de Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc

**Dates et heures des reconnaissances :** Dimanche 2 décembre 2018 de 9H00 à 17H00

Samedi 8 décembre 2018 de 9H00 à 17H00

**Vérifications administratives :** Samedi 8 décembre 2018 de 13H30 à 19H00, salle des fêtes de Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc

**Vérifications techniques :** Samedi 8 décembre 2018 de 14H00 à 19H30, salle des fêtes de Saint Trélody Rue Jean Fourment à Lesparre-Médoc

**Mise en place du parc de départ :** Samedi 8 décembre 2018 à partir de 10H00

**1ère réunion des Commissaires Sportifs le :** Samedi 8 décembre 2018 à 17H00, PC course à Lesparre-Médoc

**Publication des équipages admis au départ :** Samedi 8 décembre 2018 à 20H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

**Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 8 décembre 2018 à 20H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

**Départ du 37° Rallye du Médoc :** Dimanche 9 décembre 2018 à 6H30, parc fermé, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

**Arrivée du 37° Rallye du Médoc :** Dimanche 9 décembre 2018 à 14H30, parc fermé, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

**Vérification finale :** Carrosserie MOULIA DESINGS, ZAC de Belloc, 17 Rue des Rémouleurs 33340 Lesparre-Médoc

**Publication des résultats du rallye :** Dimanche 9 décembre 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

**Remise des prix :** Dimanche 9 décembre 2018, devant le kiosque à musique, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 8 et 9 décembre 2018 une épreuve automobile régionale dénommée le **37<sup>ème</sup> Rallye Régional du Médoc**.

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional Aquitaine le xx/xx/2018 sous le numéro xxxx et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro xxxx en date du xx/xx/2018.

### *Comité d'Organisation*

---

Président de l'ASACSO: Alain Trillaud

Président de l'épreuve : Alain Trillaud

Secrétaire : Bastien Girard

Trésorier : Jerry Gaugain

Responsable Matériel : Jean Philippe Labeylie

Responsables des ES : Mickael Dussillos, Jean-Claude Charpentier

Responsable Parcs: Didier Bonnet

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO  
8 Place des Quinconces  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO  
Bastien Girard  
26 bis chemin du Rez au Ruzat  
33670 SADIRAC  
Tél : 06.80.89.23.13  
Contact : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)

Permanence du rallye : Samedi 8/12/2018 Salle des fêtes de St Trélody à Lesparre-Médoc  
Dimanche 9/12/2018 Salle des fêtes de St Trélody à Lesparre-Médoc

Tableau d’Affichage : Officiels et informations –  
Kiosque à musique Rue de Gramond à Lesparre-Médoc

#### **1.1P. OFFICIELS**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>LICENCE</b>	<b>ASA</b>
Président du Collège	J. Claude LABEYRIE	1996	1009
Membre du Collège	Robert COMBE	11108	1006
Membre du Collège	Annie FOURCADE	15.323	1006
Directeur de Course Général	Guy TRONCAL	1056	1706
Directeur de Course Général adjoint	Laurent TEILLARD	10182	1706
Chargé(e) des VHRS auprès du DCG	Francis BRANDY	43050	801
Directeur de course Adjoint PC ES 1-3	Françoise BOUCHON	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2-4	Philippe DANIEL		1004
Directeur d’Epreuve 1-3- 5	Jean Pierre RAYMOND	12215	1004
Adjoint 1- 3 - 5	jean claude BERGALONNE	234730	1016
Directeur d’Epreuve 2-4- 6	Jean Louis POINTET	12213	1009
Adjoint 2-4- 6	Gérard BONNET	139103	1009
Chronométrateurs Responsables	Monique BOUGEOIS	132530	1004
	Frederick DUCROCQ	19399	1004
Chronométrateur Départ ES 1-3	Laurent LAPOUGE	13530	1101
Chronométrateur Départ ES 2 - 4	Christelle VALETTEBRANDY	12194	0 805
Chronométrateur Arrivée ES 1-3-5	Bernard RUBAULT	220582	1004
Chronométrateur Arrivée ES 2-4-6	Alain BRUN	30267	1706
Commissaire Technique responsable	Alexandre FOURCADE	28760	1006

Commissaire Technique	Serge LARQUEY	8454	1006
Commissaire Technique	Eric GAUTHIER	196863	1015
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189624	1009
Commissaire Stagiaire	Hervé ARCHAMBAUD	235258	1009
Responsable parc fermé	Didier BONNET	15369	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	Philippe JEAN	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	Patrick CHABENAT	3769	1003
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11119	1004
Médecin Coordinateur	Marie-Hélène CARDOUAT	245360	1009
Responsable des commissaires	Jerry Gaugain	38221	1009
Voitures ouvreuse / balai	Alain LACOUTURE	143430	1009
	Jean François FOURCADE	8460	1006
Chargé du contrôle des équipages 1- 3 - 5	Claude PINA	13191	1004
Chargé du contrôle des équipages 1- 3 - 6	Ludovic PINA	180115	1004

**1.1.1P.** La répartition des commissaires se fera de la façon suivante :

- ES 1/3/5 : Nombre de postes de commissaires : 15

Nombres de commissaires : 15

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 par poste de 9 kg poudre + 2 au CH + 2 au départ + 2 au point stop

Nombre d'ambulance de catégorie C : 1

- ES 2/4/6 : Nombre de postes de commissaires : 14

Nombres de commissaires : 14

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 par poste de 9 kg poudre + 2 au CH + 2 au départ + 2 au point stop

Nombre d'ambulance de catégorie C : 1

Et une ambulance de catégorie A pour l'ensemble du rallye.

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2019 (coefficient 2)

Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2019

Le Challenge des Commissaires 2019 (Nouvelle Aquitaine Sud)

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 8 décembre 2018 de 09h30 à 17h30 à la Salle des fêtes de St Trélody à Lesparre-Médoc.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 8 décembre 2018 de 10h00 à 18h00 à la Salle des fêtes de St Trélody à Lesparre-Médoc.

Les vérifications finales seront effectuées à la Carrosserie MOULIA DESINGS ZAC de Belloc 17 Rue des Rémouleurs à Lesparre-Médoc.

Taux horaire de la main d'œuvre : 65 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Médoc doit adresser à :

37<sup>ème</sup> Rallye du Médoc  
Chez Bastien Girard  
26 bis chemin du Rez au Ruzat  
33670 SADIRAC

Tél : 06.80.89.23.13 - Contact : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 26 novembre 2018.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + ENRS + National)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- Equipage complet ASACSO : 270 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

**3.3.4.** L'ordre sera le suivant :

- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes
- régularité Historique (VHRS)
- régularité Energies Nouvelles (ENRS)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Lesparre-Médoc.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye Régional du Médoc représente un parcours de 157,20 km d'une seule étape de 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,60 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – Couquèques/St Christoly – 5,70 Km x 3 = 17,10 Km
- ES 2 – St Seurin/St Germain – 7,50 Km x 3 = 22.50 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées. Le panachage est interdit.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le dimanche 02 décembre 2018 et samedi 8 décembre 2018 de 9h00 à 17h00 ou le vendredi 23/02 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera sur le podium devant le kiosque à musique, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc.

Prix en espèces

	1er	2ème	3ème	4ème
Classement Général Scratch	310 €	200 €	100 €	50 €
Classement par Groupe (5)				
Plus de 15 partants	200 €	120 €	80 €	50 €
De 11 à 15 partants	200 €	100 €	50 €	
De 5 à 10 partants	200 €	80 €		
De 2 à 4 partants	200 €			
Classement par Classe (24)				
Plus de 15 partants	250 €	150 €	100 €	80 €
De 11 à 15 partants	250 €	100 €	80 €	
De 5 à 10 partants	250 €	80 €		
De 2 à 4 partants	250 €			
Equipage entièrement féminin				
Si deux partants et plus	150 €			

Nota :

Si le nombre d'admis au départ est inférieur à 100, le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants (sauf le classement général) ex:70 partants = 70% des prix distribués, etc...

Le Groupe et le Scratch sont cumulables.

Le Groupe et la Classe ne sont pas cumulables.

Le Scratch et la Classe ne sont pas cumulables.

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les chèques correspondant aux prix seront envoyés dans le courant de la semaine suivant le rallye. Les voitures pourront sortir du Parc Fermé dès la fin du délai réglementaire de réclamation soit 30minutes après l'heure d'affichage des résultats (heure écrite sur le document affiché) et cela pour chacun des rallyes, sauf VHRS et ENRS, pas de parc fermé obligatoire.

# 37<sup>ème</sup> Rallye du Médoc

## 5<sup>ème</sup> VHC & VHRS - 3<sup>ème</sup> ENRS



ITINERAIRE et CONTROLES  
9 décembre 2018

Lever du soleil à 8 h 28

### Etape 1

CH	Lieux	ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit
	<b>Départ Etape 1</b>					
CH 0	Sortie Parc fermé - Lesparre					6h30
CH 0A	Entrée assistance		1,60	1,60	0h05	6h35
	<b>Assistance</b>				<b>0h15</b>	
	Prochain refuel	13,20	41,84	55,04		9h06
CH0B	Sortie assistance		0,80	2,40		6h50
CH1			14,20	15,80	0h25	7h15
<b>ES 1</b>	<b>Couquès-St Christoly</b>	<b>5,70</b>				<b>7h18</b>
CH 2			18,50	34,37	0h35	7h53
<b>ES 2</b>	<b>St Germain-St Seurin</b>	<b>7,50</b>				<b>7h56</b>
CH 3A	Entrée regroupement		15,20	49,64	0h25	8h21
	<b>REGROUPEMENT : Rue Grammont à Lesparre</b>					
CH 3B	Sortie regroupement				0h40	9h01
CH 4A	Entrée assistance		1,60	56,64	0h05	9h06
	<b>Assistance</b>				<b>1h00</b>	
	Prochain refuel	13,20	41,84	55,04		12h22
CH 4B	Sortie assistance		0,80	59,04		10h06
CH5			14,20	73,24	0h25	10h31
<b>ES 4</b>	<b>Couquès-St Christoly</b>	<b>5,70</b>				<b>10h34</b>
CH6			18,50	91,81	0h35	11h09
<b>ES 5</b>	<b>St Germain-St Seurin</b>	<b>7,50</b>				<b>11h12</b>
CH 7A	Entrée regroupement		15,20	107,08	0h25	11h37
	<b>REGROUPEMENT : Rue Grammont à Lesparre</b>					
CH 7B	Sortie regroupement				0h40	12h17
CH 8A	Entrée assistance		1,60	108,68	0h05	12h22
	<b>Assistance</b>				<b>1h00</b>	
CH 8B	Sortie assistance		0,80	109,48		13h22
CH 9			14,20	123,68	0h25	13h47
<b>ES 5</b>	<b>Couquès-St Christoly</b>	<b>5,70</b>				<b>13h50</b>
CH 10			18,50	142,25	0h35	14h25
<b>ES 6</b>	<b>St Germain-St Seurin</b>	<b>7,50</b>				<b>14h28</b>
CH 11	Podium -Lesparre		15,20	157,52	0h25	14h53
	<b>Total Etape 1</b>	<b>39,60</b>	<b>117,92</b>	<b>157,52</b>		

Coucher du soleil à 17 h 21